



Fédération des syndicats de travailleurs du rail

17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis

Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67

federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr



***Nous voulons des délégué(e)s
proches du terrain et un statut
SNCF unique pour les cheminots !***

« La SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités constituent le groupe public ferroviaire au sein du système ferroviaire national. Ces trois entités ont un caractère indissociable et solidaire », ce n'est pas nous qui le disons mais la loi ferroviaire du 4 Août. Le gouvernement avait intégré ce paragraphe à l'art 1 de la loi, alors que les cheminot-es luttèrent en juin 2014 contre la réforme ferroviaire... sans doute pour les rassurer. Un an plus tard, alors que la séparation en 3 entreprises distinctes va être effective pour les agents de feu la SNCF dès le 1er Juillet, patrons et ceux qui défendaient la réforme ont signé un accord qui va à l'encontre de ce principe.

SUD-Rail et la CGT ont dénoncé cet accord, il ne s'appliquera donc pas, pour autant, la direction et leurs partenaires n'ont pas baissé les bras et multiplient les initiatives pour mettre en place leur vision de la réforme, celle qui divise et affaiblit le corps social cheminot.

La CFDT et l'UNSA ont signé un accord qui conforte l'éclatement de l'entreprise

Cet accord signé par ceux qui ont accompagné la réforme et soit disant « obtenu des garanties » est porteur de régression sociale importante, d'une volonté d'affaiblir les organisations syndicales, d'un choix d'éloigner toujours plus les délégués du terrain au profit de permanents syndicaux nationaux et ainsi empêcher les cheminot-es de choisir leurs représentant-es. Le but recherché étant évidemment de casser les dynamiques sociales et les luttes sur le terrain.

A SUD-Rail, pour défendre au mieux les intérêts des agents, nous voulons des délégués faciles à contacter, proches du terrain, pouvant traiter les questions d'emploi, de déroulement de carrière, de conditions de vie et de travail au quotidien, au plus près des agents sur les chantiers et non pas des délégués nationaux de salon, éloignés de la base !

La CFDT et l'UNSA signent un accord qui remet en cause les comités d'entreprises et les activités sociales!

Les conséquences de l'application d'un tel accord, s'il avait été validé, aurait été la remise en cause, dès le 1er janvier 2016, d'une partie importante des activités sociales servies par le CCE (vacances familles, colos...), ainsi que les activités servies par les CER (centre de loisirs, restauration...).
SUD-Rail refuse, qu'au nom d'une certaine vision mercantile du rôle des comités d'entreprise, patrons et organisations syndicales complices remettent en cause les acquis des cheminots et leurs activités sociales !



Patrons, CFDT et UNSA signent un accord, dont la direction se sert pour vider le statut !

Profitant des négociations autour des futures structures de représentation du personnel, la direction a modifié un certain nombre de dispositions du statut, dont certaines n'ont rien à voir avec la représentation du personnel.

En évoquant la nécessaire adaptation du statut pour se conformer à la loi ferroviaire et à l'accord qui aurait dû s'appliquer, la direction en profite pour "sortir du statut" un certain nombre de dispositions et les renvoyer à la "réglementation du travail" à définir et/ou plus facilement modifiable. Cela ouvre de fait la porte à des « réglementations du travail » différentes par EPIC.

SUD-Rail a dénoncé cet accord qui favorise la casse du statut !

Mais plus pervers, ce renvoi systématique à la réglementation du travail sans réellement la définir, et la remise en cause des garanties collectives du statut, préfigure la possibilité de transfert des personnels vers d'autres entreprises ferroviaires dans le cadre de l'ouverture à la concurrence... Pris en flagrant délit de mensonges sur les pseudos-garanties obtenues, CFDT et UNSA disent aujourd'hui à la direction qu'on a tout le temps pour négocier autour des modifications du statut et celle-ci les entend en renvoyant à septembre « les sujets qui fâchent », il faut soigner ses partenaires.

Ne soyons pas dupes, maintenant ou en septembre, la remise en cause du statut des agents de la SNCF fait partie intégrante de la loi portant réforme du système ferroviaire.

Qu'il soit attaqué sous un angle ou un autre, le fait d'en accepter une réécriture le fragilise dans toutes ses parties (*Régime spécial de retraite, protection de l'emploi, facilité de temps de travail, déroulement de carrière*).

A SUD-Rail, nous ne sommes pas là pour négocier des régressions sociales !

La CFDT et l'UNSA signent un accord qui supprime le vote physique



Malgré la loi qui impose la négociation d'un accord distinct pour mettre en place le vote électronique, la direction et ses partenaires ont préféré intégrer cela dans un accord « fourre-tout » dont ils pensaient que SUD-Rail ne le dénoncerait pas face au chantage sur les moyens syndicaux.

En imposant 4 scrutins au mois de novembre, c'était aussi le moyen facile de rendre d'une importance moindre ces élections primordiales pour la suite de la mise en place de la réforme et de la négociation de la CCN.

Le vote électronique entraîne des modifications importantes dans la pratique syndicale, la disparition du contact direct au bureau de vote, l'absence de garantie sur l'anonymat, l'absence de contrôle sur les opérations électorales, le chef qui fait voter tous ses agents ... restent pour nous des problèmes quelle que soit la « garantie » donnée par la direction ! Pour SUD-Rail, nous réfutons les faux arguments de la technologie sûre et nous croyons plus à l'incompétence de la direction à organiser 4 élections dans l'état actuel des services RH et Administratifs, allègrement passés à la moulinette des restructurations !

N'en déplaise à certains, en dénonçant cet accord, nous avons permis à tous les cheminots de pouvoir librement choisir leurs délégués SUD-Rail en mettant un bulletin dans l'urne !